



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION

N° 202504-DEL-126

OBJET :

URBANISME – CESSION  
DE LA PARCELLE  
AY734 À UN  
PARTICULIER

RAPPORTEUR :  
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 33

PRESENTS : 20

VOTANTS : 33

Le lundi 14 avril 2025 à 19 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mercredi 02 avril 2025

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. Hakan KARACIGER, Mme Françoise POIRRIER, M. Fabien TANTI, Mme Fabienne TANTI, M. Jonas MAURY, M. Cyrille ARZEL, M. Yvon ROSCOVAL, Mme Amandine BENOIST, M. Florent BEQUIGNON, M. Marc FONTAINE, Mme Bérengère VOILLOT, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Line WENZEL

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Catherine EVANO à M. Philippe DA-RIN, M. Christophe MARGAT à M. Gilles GAILLARD, M. Julien SAUVE à Mme Françoise POIRRIER, Mme Mélody SENAT à M. Jonas MAURY, Mme Christelle DIDIERJEAN à M. Gil GOMES, Mme Frédérique MAHER à M. Cyrille ARZEL, Mme Pamela BUQUET MAIRE à M. Florent BEQUIGNON, Mme Valérie LENORMAND à Mme Bérengère VOILLOT, M. Fernando MENDES à M. Marc FONTAINE, M. Hassan AHSSAKOU à Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Sophie FONTAINE à Mme Sophie KERIGNARD, M. Pascal GILLES à Mme Line WENZEL, Mme Anne LAPORTE à Mme Valérie LEFUEL DUVAL.

EXCUSÉ(S) : Mme Catherine EVANO, M. Christophe MARGAT, M. Julien SAUVE, Mme Mélody SENAT, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, Mme Pamela BUQUET MAIRE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Anne LAPORTE.

ABSENT(S) : 0



Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20250414-2025-04-DEL126-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025



**OBJET : URBANISME – CESSION DE LA PARCELLE AY 734 À UN PARTICULIER.**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 24 mars 2025,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du projet pour la Commune,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré à la majorité,

**Pour la vente : 31** (M. Cédric AOUN, M. Philippe DA-RIN, Mme Catherine EVANO, M. Gilles GAILLARD, M. Gil GOMES, M. HAKAN KARACIGER, M. Christophe MARGAT, Mme Françoise POIRRIER, M. Julien SAUVE, M. Fabien TANTI, Mme Fabienne TANTI, M. Cyrille ARZEL, Mme Christelle DIDIERJEAN, Mme Frédérique MAHER, M. Jonas MAURY, Mme Mélody SENAT, M. Yvon ROSCONVAL, M. Florent BEQUIGNON, Mme Pamela BUQUET MAIRE, Mme Valérie LENORMAND, M. Fernando MENDES, Mme Bérengère VOILLOT, M. Hassan AHSSAKOU, Mme Souad BENDJEDDOU, Mme Sophie FONTAINE, M. Pascal GILLES, Mme Sophie KERIGNARD, Mme Anne LAPORTE, Mme Valérie LEFUEL DUVAL, Mme Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Mme Line WENZEL). **Absentions : 2** (Mme Amandine BENOIST, M. Marc FONTAINE).

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE VENDRE** une emprise de terrain d'une superficie de 146 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle cadastrée section AY734 (superficie totale 328m<sup>2</sup>) située sur la commune de Triel-sur-Seine, pour un prix de vente estimé à 300 €/m<sup>2</sup>, soit un total compris de 43 800 €.

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que les frais notariés ne sont pas inclus dans le prix de cession et seront à la charge de l'acquéreur et qu'en cas d'une future cession par l'acquéreur en vue de construire, une clause de revalorisation du prix à la hausse sera effective au bénéfice de la Commune.

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte afférent à cette cession.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, contrôle de légalité) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication, au Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20250414-2025-04-DEL-126-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025